

Objectif 4 : UN AMENAGEMENT MAITRISE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Description :

La commune a engagé la révision de son document d'urbanisme afin de répondre durablement aux enjeux du territoire :

- ✓ Préservation des espaces naturels et agricoles et des paysages ;
- ✓ Protection du patrimoine bâti ;
- ✓ Développement des mobilités multimodales ;
- ✓ Création de logements pour les habitants permanents, les actifs et les travailleurs saisonniers ;
- ✓ Maîtrise de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain

La définition de cette stratégie s'effectue en lien avec les orientations définies à l'échelle nationale (ZAN, loi climat et résilience...) et à l'échelle locale avec le SCOT du Chablais (limitation de l'extension des zones urbaines, urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine existante...).

L'approbation future du Plan Local d'Urbanisme permettra d'encadrer davantage le développement urbain et de favoriser un modèle plus durable et maîtrisé.

Parties prenantes impliquées : Mairie, SAEM, Châtel Tourisme, citoyens, Socio pros.

Indicateurs de performance (KPI) :

- *Répartition des surfaces entre zones U, A et N dans le futur PLU*
- *Fréquentation du réseau Bus*
- *Nombre de logements sociaux et à destination des saisonniers créés*
- *Nombre de permis de construire délivrés*

• Échéancier :

- **Court terme (2 ans) :**
 - Approbation du PLU
 - Réduction des surfaces constructibles de 30 ha
 - Passage en mode payant des parkings en front de neige pour éviter le recours aux voitures individuelles
- **Moyen terme (5 ans) :**
 - Réalisation de 30 logements sociaux (ou BRS)
 - Augmentation de 20 % de la fréquentation du réseau de bus
 - Réduction de 20 % du flux de véhicules vers Pré-la-Joux
 - Réalisation des trottoirs vers le Petit-châtel favorisant les mobilités douce internes à la station
- **Long terme (10 ans) :**
 - Requalification paysagère du pied de piste du Linga
 - Évaluation globale, ajustements des actions et identification de nouvelles opportunités.